

Economiesuisse  
Monsieur Thomas Pletscher  
Hegibachstrasse 47  
8032 Zurich

Lausanne, le 6 mai 2013

U:\1p\politique\_economique\consultations\2013\POL1322\_loi\_renseigne  
nt.docx/PHG/ama

### ***Projet de loi sur le renseignement (LRens)***

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre e-mail du 8 avril dernier concernant l'objet mentionné en titre et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Le projet de loi sur le renseignement (LRens) a pour but de créer une base légale uniforme pour le Service de renseignement civil de la Confédération (SRC), suite à la fusion, en janvier 2010, des anciens Services d'analyse et de prévention (SAP) et Service de renseignement stratégique (SRS).

Parmi les principales nouveautés, il est prévu de ne plus opérer une distinction prioritaire entre les menaces émanant de l'extérieur et de l'étranger, mais de séparer désormais l'extrémisme violent en lien avec la Suisse des autres champs d'activités et tâches de ce service. Au niveau opérationnel, la LRens permettra au SRC de procéder à des écoutes téléphoniques à titre préventif en cas de soupçons de terrorisme, d'espionnage, ou encore d'attaques contre les infrastructures. Une autorisation formelle du Tribunal administratif fédéral (TAF) et du chef du Département fédéral de la défense, de la population et des sports (DDPS) sera toutefois nécessaire.

Le projet de loi prévoit encore une gestion et une saisie des données différenciées, en fonction de leur thématique, de leur source et de leur sensibilité. Avant utilisation, ces données devront être vérifiées. Enfin, le SRC sera soumis à un triple contrôle: par le DDPS, le Conseil fédéral et la Délégation des commissions de gestion du parlement.

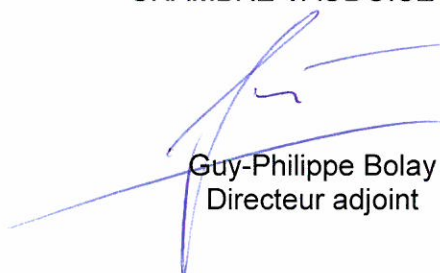
De manière générale, la CVCI est d'avis que le projet de loi va dans le sens d'une meilleure détection des actes criminels susceptibles de menacer la sécurité notre pays. Elle est donc dans l'intérêt des entreprises. Les menaces terroristes et le rôle désormais vital de toutes les infrastructures (y compris de télécommunications) pour l'ensemble de la place économique nécessitent la mise en place de mesures de surveillance préventives adaptées aux risques actuels. Les garde-fous prévus par la loi – en particulier la nécessité d'obtenir une autorisation du TAF pour procéder à des écoutes téléphoniques préventives - sont, du point de vue de la CVCI, suffisamment stricts pour éviter des dérapages tels que la Suisse en a connu par le passé. La révision de la LRens est donc un projet acceptable.

Nous notons avec satisfaction que le projet prévoit en son art. 60 qu'il est attendu que le SRC puisse fournir des prestations à des tiers, donc également à des entreprises, en Suisse et à l'étranger. Etant donné les nuisances potentiellement désastreuses de la cybercriminalité et de l'espionnage industriel, cette possibilité légale est à saluer.


**La CVCI soutient par conséquent le projet de loi sur le renseignement. Elle estime que le cadre légal proposé donnera au SRC les moyens de mener des actions préventives, défensives et offensives ciblées. Ces moyens d'action visent le maintien de la sécurité et sont donc dans l'intérêt de l'ensemble de la population ainsi que des entreprises.**

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint



Philippe Gumy  
Responsable communication